Image not found or type unknown

Garde enfant 6 mois, separtions.

Par **MamaPanda**, le **26/10/2023** à **14:48**

Bonjour à tous et merci d'avance pour votre temps et vos réponses. Je suis maman d'un petit garçon de six mois, je m'en occupe seule depuis sa naissance, car j'habite seul, séparé de son papa depuis ses un mois (avec qui je n'ai jamais habité). Celui-ci menaces à présent de tout faire pour avoir la garde de mon enfant. Il n'a pas de situation stable, pas de travail, il habite chez sa mère, qui elle-même n'a pas de situation et qui est sous tutelle, est-il possible de faire en sorte qu'il n'est même pas le droit d'avoir la garde un week-end sur deux, mais seulement un droit de visite sans hébergement, car je n'ai confiance en aucun des deux, je ne pourrai jamais leur laisser mon fils tout un week-end.
moi, au contraire, j'ai mon appartement que je paye seul depuis toujours, je n'ai pas de travail certes, mais c'est parce que je consacre tout mon temps à l'éducation de mon fils. Pour le moment, je le trouve beaucoup trop jeune pour le laisser seul (sans sa maman chez nounou ou à la crèche).

Pouvez-vous me dire ce que vous en pensez s'il vous plaît je suis très inquiète de devoir laisser mon si petit bébé..

Par **Visiteur**, le **26/10/2023** à **15:36**

Bonjour,

Prenez un avocat. Parce que votre argument "je n'ai pas confiance" n'est pas suffisant pour limiter le droit du père à voir son enfant.

Par **MamaPanda**, le **26/10/2023** à **15:46**

Des messages de menaces de suicide ? De violence contre lui même ? Qui prouve une instabilité mentale ca n’est pas un argument ?

Par **Visiteur**, le **26/10/2023** à **15:50**

Peut-être. Voyez avec un avocat.

Par **Marck.ESP**, le **26/10/2023** à **15:55**

Bonjour, bienvenue

Si vous n'avez pas les moyens de constituer avocat, vous pouvez directement déposer une requête au greffe du tribunal judiciaire (il s'agit d'un simple courrier que vous pouvez librement lui adresser) ou en ligne depuis le site ***justice.fr*** **.**

Par **MamaPanda**, le **26/10/2023** à **16:03**

Merci beaucoup !

Par **Me Ferrer**, le **27/10/2023** à **09:34**

Madame

Le père a t il reconnu l'enfant?

Si tel est le cas, il aura un droit de visite sauf s'il représente un danger pour l'enfant.

Me Corinne FERRER

https://ferreravocatmontpellier.wordpress.com/

Par **MamaPanda**, le **27/10/2023** à **11:43**

Je n’ai rien contre un droit de visite, oui il a reconnu l’enfant, mais je ne suis pas pour une garde alternée d’un ce petit bout surtout en vu de son instabilité ..

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés